



NEWSLETTER HEBDO

Veillez à la croissance de votre activité

#78



PRÉVISIONS 2023 POUR L'ACTIVITÉ : + 1 %



Lors de la présentation du projet de loi de finances 2023, lundi 26 septembre, Bruno Le Maire et Gabriel Attal ont livré leurs prévisions pour 2023. La croissance de l'activité devrait s'établir à +1,0 %. Elle serait freinée par la normalisation de la politique monétaire, un environnement international moins porteur et l'impact des prix toujours élevés de l'énergie. L'inflation quant à elle passerait à +4,2 % en moyenne annuelle en 2023. Elle serait encore élevée en glissement annuel au début 2023 et refluerait ensuite progressivement, pour atteindre un niveau proche de +3 % à la fin 2023.

LE GOUVERNEMENT VEUT UNE NÉGOCIATION INTERPROFESSIONNELLE SUR LE PARTAGE DE LA VALEUR

Le ministère du Travail vient d'adresser aux partenaires sociaux la proposition d'engager une négociation interprofessionnelle sur le partage de la valeur en entreprise. Le ministère propose trois axes de négociation aux organisations syndicales et patronales :

- généralisation des dispositifs de partage de la valeur ;
- démocratisation de la prime de partage de la valeur ;
- orientation des dispositifs d'épargne salariale des entreprises vers des investissements responsables et solidaires.



**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
CONCERNANT LES AIDES ?**

N'hésitez pas à [nous contacter.](#)

PROLONGEMENT DU PGE RÉSILIENCE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2022

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS
CONCERNANT VOS SALARIÉS ?**

N'hésitez pas à [nous contacter.](#)

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022, ce dispositif pour les entreprises affectées par les conséquences économiques du conflit en Ukraine a été prolongé au second semestre 2022. Le PGE Résilience reste donc disponible jusqu'au 31 décembre 2022, selon les mêmes conditions que précédemment (précisées dans la FAQ « [Prêt garanti par l'Etat : Quelles démarches pour en bénéficier ?](#) »).

URSSAF PREMIÈRE EMBAUCHE, LE SERVICE DÉDIÉ AUX NOUVEAUX EMPLOYEURS

L'Urssaf s'engage aux côtés des nouveaux employeurs en leur proposant un service sur mesure afin de les accompagner au mieux dans leur évolution. Le service [Urssaf Première Embauche](#) offre, pendant douze mois, d'un accompagnement personnalisé et entièrement gratuit (soutien réglementaire ; assistance dans les démarches ; contact personnalisé ; suivi préventif...).

LES TITRES-RESTAURANTS RELEVÉS À 25 EUROS

Le décret n° 2022-1266 portant le plafond d'utilisation quotidien des titres-restaurants de 19 à 25 euros à compter du 1er octobre est publié au Journal officiel du 30 septembre 2022.



AVEZ-VOUS VU CETTE INFO?

Depuis le lancement du Contrat d'engagement jeune le 1er mars 2022, 178 000 jeunes en ont bénéficié au 23 septembre. Des premiers résultats encourageants. Le dispositif permet aux jeunes les moins diplômés, en QPV (quartiers prioritaires de la politique de la ville) ou en ZRR (zone de revitalisation rurale) de disposer d'un accompagnement intensif.



À BIENTÔT POUR UNE PROCHAINE NEWSLETTER !